

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Le SDIS a voté son budget 2013

**St Denis, 29 mars 2013** – Madame Nassimah Dindar, Présidente du CASDIS et l'ensemble des élus présents : les 3 vice-présidents : monsieur Bruno Mamindy-Pajany, monsieur Claude Hoarau et monsieur Emmanuel Hoarau, les 10 membres du CASDIS : monsieur Robert Nativel, monsieur Daniel Alamélou (par procuration), monsieur Jean-Claude Melin, monsieur Guito Ramoune, monsieur Roland Robert, madame Béatrice Sigismeau, madame Jacqueline Silotia, monsieur Joseph Sinimale, monsieur André Thien-Ah-Koon ont voté unanimement et en présence du Colonel Didier Paris (Représentant de l'Etat) et de Evelyne Amiel (Payeuse départementale) et du Colonel Félix ANTENOR-HABAZAC , Directeur Départemental Adjoint du SDIS, le mercredi 13 mars 2013 lors du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) le budget 2013 du SDIS 974 qui s'élèvera cette année à 105 792 793 euros.

Grâce au Conseil Général qui est l'un de ses partenaires majeurs et afin de réaliser ses différentes missions le SDIS 974 disposera donc d'un budget voté pour l'année 2013 de 105 792 793 euros. L'effort financier du Conseil Général représente 55% de ce budget et celle des communes 22% le reste provenant essentiellement de la reprise des résultats antérieurs.

Le budget 2013 du SDIS 974 est réparti de la manière suivante :

- 84 453 491 euros en fonctionnement (masse salariale, frais de gestion : carburants, habillement, loyers, eau, électricité,..)
- 21 339 302 euros en investissement (casernement, véhicules opérationnels : camions citernes feux de forêt (CCF), véhicules de secours et d'assistance aux victimes (VSAV), modernisation du Centre de Traitement de l'Alerte (CTA), matériel opérationnel : lances à incendie, matériel médical,...)

#### La priorité au casernement et à la qualité des secours

Face aux nombreux défis que devra relever le SDIS 974 au cours des années à venir afin de continuer à assurer la même qualité de secours aux Réunionnais, l'ensemble des membres du Conseil d'Administration en s'appuyant à la fois sur le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) et sur la convention pluriannuelle passée avec le Département s'est donné comme objectifs prioritaires pour cette année : **le casernement et l'amélioration des conditions de vie des agents, le renforcement du parc de véhicules, le développement du volontariat et la centralisation des appels 18 qui amènera le SDIS 974 vers la plateforme commune 15/18 en 2016.**

A l'instar de l'ensemble des collectivités et services publics en France qui évoluent actuellement dans un contexte financier défavorable, les axes prioritaires du SDIS 974 prennent pleinement en considération cette année encore, l'efficacité indispensable dont devra faire preuve l'ensemble des services dans l'utilisation de ce budget. Parallèlement un plan d'économie, tel que prévu dans la convention pluriannuelle, sera mis en œuvre dès cette année.

### **Le casernement, une priorité fondamentale en 2013**

Cette orientation stratégique, s'inscrit pleinement dans le cadre des travaux de renouvellement et de mise aux normes des casernes du SDIS 974 (St Joseph, St Denis, Le Port, St André, Petite Ile ...) qui visent à améliorer les conditions de vie et de travail des Sapeurs-Pompiers et à assurer la même qualité de secours partout et ce en faveur des Réunionnais.

A l'initiative de Nassimah Dindar, Présidente du CASDIS et des élus du Conseil d'Administration, une séance plénière centrée exclusivement sur les dossiers de casernements sera organisée au premier semestre 2013.

Cette assemblée, à laquelle seront associées l'ensemble des communes et leurs services techniques, permettra de dresser un état des lieux de l'existant, des possibilités foncières, des modalités de réalisation et de maîtrise d'ouvrage (SDIS, Conseil Général via la SPL Avenir Réunion, Communes).

### **Contact Presse**

Norman Ingar

0262 58 23 57

[norman.ingar@sdis974.fr](mailto:norman.ingar@sdis974.fr)